



## **SYNDICAT MIXTE DE LA PERRELLE**

### **Consignes sanitaire COVID-19**

1. **Le port du masque est OBLIGATOIRE dans la déchèterie.**
2. Respectez une distance de 2 mètres entre chaque personne.
3. Idéalement : 2 personnes au maximum autorisées pour décharger. S'il y a des enfants, ils doivent impérativement rester dans le véhicule.
4. Eteindre le moteur du véhicule lors du déchargement.
5. Aucun matériel de nettoyage n'est mis à disposition : prévoir un balai ou une pelle pour nettoyer si des déchets tombent au sol.
6. Les gardiens ne sont pas autorisés à aider pour le déchargement : ne pas les solliciter et prévoir les moyens nécessaires au déchargement.

**La mission des gardiens consiste uniquement à filtrer les entrées et à vérifier que les consignes de dépôts soient bien respectées. L'accès au local du gardien, local DEE, DMS et réemploi est strictement interdit.**

*\* En cas de non-respect des consignes, le syndicat de la Perrelle se réserve le droit de fermer les déchèteries à n'importe quel moment. Ces consignes sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation.*